
**Appareils de levage à charge suspendue —
Cabines —**

**Partie 4:
Grues à flèche**

*Cranes — Cabins —
Part 4: Jib cranes*
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8566-4:1998

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1619349-1d99-440d-ac7e-
ce491d2614e8/iso-8566-4-1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1619349-1d99-440d-ac7e-ce491d2614e8/iso-8566-4-1998)



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8566-4 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 96, *Appareils de levage à charge suspendue*, sous-comité SC 8, *Grues (à flèches)*.

L'ISO 8566 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Appareils de levage à charge suspendue* — Cabines:

- *Partie 1: Généralités*
- *Partie 2: Grues mobiles*
- *Partie 3: Grues à tour*
- *Partie 4: Grues à flèche*
- *Partie 5: Ponts roulants et ponts portiques*

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Appareils de levage à charge suspendue — Cabines —

Partie 4: Grues à flèche

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8566 spécifie les exigences auxquelles doivent satisfaire les cabines de grues à flèche telles que définies dans l'ISO 4306-1.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 8566. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 8566 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 4306-1:1990, *Appareils de levage à charge suspendue — Vocabulaire — Partie 1: Généralités.*

ISO 7752-1:1983, *Appareils de levage — Organes de service — Disposition et caractéristiques — Partie 1: Principes généraux.*

ISO 7752-4:1989, *Appareils de levage à charge suspendue — Organes de service — Disposition et caractéristiques — Partie 4: Grues à flèche.*

ISO 8566-1:1992, *Appareils de levage à charge suspendue — Cabines — Partie 1: Généralités.*

3 Construction de la cabine

3.1 Les exigences générales relatives à la construction de la cabine données dans l'ISO 8566-1 sont applicables.

3.2 Les dimensions de la cabine indiquées à la figure 1 représentent les exigences minimales et il convient de les augmenter dans la mesure du possible. Mesurées en passant par le point de référence du siège (SIP), la hauteur intérieure minimale doit être de 1 700 mm, la largeur intérieure minimale de 1 000 mm et la profondeur intérieure minimale de 1 500 mm (voir figure 1).

Le volume intérieure total minimal de la cabine doit être de 3,1 m³. Lors de la détermination de ce volume et des dimensions, il faut tenir compte du nombre de personnes travaillant dans la cabine, du temps de travail réellement passé dans cette cabine et la nécessité d'avoir un poste de conduite à conducteur assis et/ou debout.

3.3 Le conducteur doit, selon les besoins, avoir une visibilité directe des zones situées au-dessus de sa tête et sous ses pieds.

3.4 Pour faciliter les opérations de maintenance, la cabine doit être équipée d'une prise de courant.

4 Siège du conducteur

Prenant en considération les conditions réelles de service, le siège, si requis, doit être

- a) stable et avoir les dimensions données à la figure 2;
- b) facilement réglable à la position assise convenable;
- c) équipé d'un dossier inclinable, de forme appropriée et soutenant le dos;
- d) recouvert d'un matériau qui n'accentue pas la transpiration;
- e) équipé de ressorts et/ou d'une garniture antivibration, ainsi que d'un appui-tête;
- f) équipé d'accoudoirs rembourrés;
- g) construit de façon à en permettre un accès facile.

Le siège dans son ensemble doit pouvoir être incliné vers l'arrière de 3° à 7°. Le siège doit aussi être réglable par rapport à une position médiane de ± 80 mm dans le sens horizontal (vers l'avant et vers l'arrière) et de ± 50 mm en hauteur.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

5 Organes de service

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1619349-1d99-440d-ac7e-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1619349-1d99-440d-ac7e-4f813761e87e/iso-8566-4-1998)

[4f813761e87e/iso-8566-4-1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1619349-1d99-440d-ac7e-4f813761e87e/iso-8566-4-1998)

5.1 La disposition et les caractéristiques générales des organes de service doivent être conformes à l'ISO 7752-1.

5.2 La disposition et les caractéristiques spécifiques aux grues à flèche doivent être conformes à l'ISO 7752-4.

6 Chauffage et refroidissement

6.1 Il doit être possible de maintenir la température de la cabine entre 20 °C et 30 °C en service, sauf dans des conditions extérieures extrêmes.

6.2 La cabine doit être conçue de façon à minimiser les courants d'air et les pertes de chaleur, et à assurer une différentielle de température dans l'espace n'excédant pas 6 °C, sauf dans des conditions météorologiques extrêmes.

Dimensions en millimètres

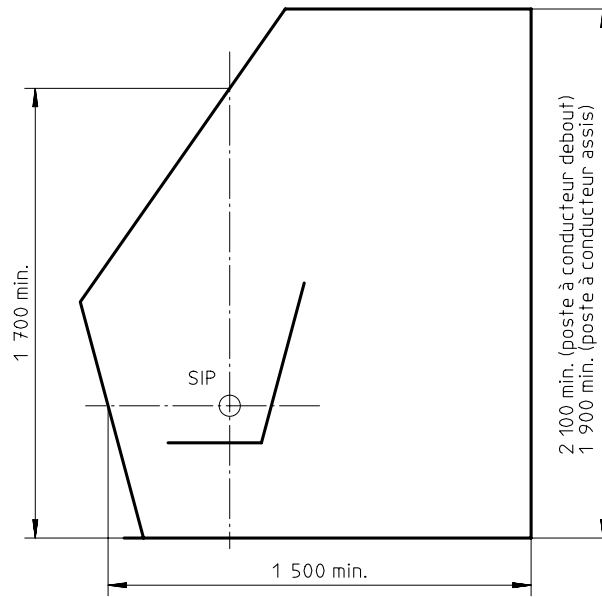


Figure 1 — Dimensions de la cabine

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Dimensions en millimètres

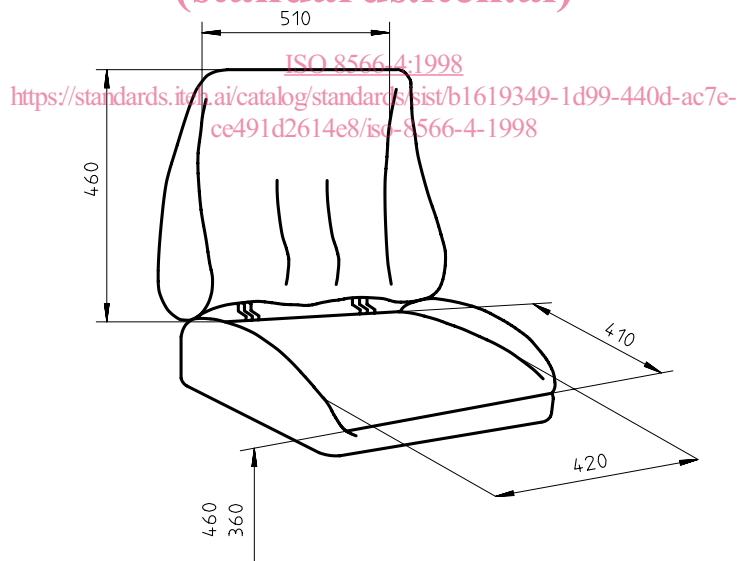


Figure 2 — Dimensions du siège

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8566-4:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1619349-1d99-440d-ac7e-ce491d2614e8/iso-8566-4-1998>

ICS 53.020.20

Descripteurs: matériel de manutention, appareil de levage, grue, grue à flèche, poste de travail, cabine de protection, spécification.

Prix basé sur 3 pages
